

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1436

8 juin 2012

SOMMAIRE

A2 IRON	68928	Avatrade Luxembourg S.à r.l.	68886
Abingworth Bioventures II Sicav	68886	AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR	68928
Acqua Marcia Overseas S.A.	68896	Baulux S.A.	68907
Acqua Marcia Overseas S.A.	68896	Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l.	68905
Advent Twilight Luxembourg 1 S.à r.l. ...	68885	Creo Hungary Luxembourg Branch Office	68908
Advent Twilight Luxembourg 3 S.à r.l. ...	68898	ECO Holding S.à r.l.	68903
Advent Twilight Luxembourg 4 S.à r.l. ...	68903	Euric S.A.	68902
Advent Twilight Luxembourg 5 S.à r.l. ...	68904	Fashion and Retail Management S.à.r.l. ..	68885
Advent Twilight Luxembourg 6 S.à r.l. ...	68905	Finux Sà r.l.	68924
Advent Twilight Luxembourg 7 S.à r.l. ...	68905	Flamenco Luxembourg a.s.b.l.	68914
Aeolus Lux S.à r.l.	68883	Genpact Luxembourg S.à r.l.	68898
AI International Chemicals S.à r.l.	68884	Gilmour S.à r.l.	68908
Airfield S.A.	68906	GLL Management Company S.à r.l.	68925
Alpha Invest S.A., SPF	68906	HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.	68928
Alpha Luxembourg S.A.	68906	Lipa International SA/SPF	68882
Alvisse Parc Hôtel S.A.	68884	Nordea Dedicated Investment Fund Sicav- Fis	68883
Ambras Holdings	68907	Nordea Specialised Investment Fund, SI- CAV-FIS	68913
Anglo American Finland Holdings 2	68907	Orient Capital S.A.	68917
Anglo American Investments 4	68907	Selene Patrimoine	68905
Anglo American Michiquillay Peru	68913	Société de Participation Financière Italmo- biliare S.A.	68887
Anglo Coal CMC 1	68884	Some Investments S.à r.l.	68896
Anglo Platinum International Brazil	68884	Square Holdings (CDE) S.à.r.l.	68886
Anglo Quellaveco	68914	Vier Gas Investments S.à r.l.	68887
Anglo Venezuela Investments	68885		
Arcade Holding S.A.	68914		
Arcano (SCA) SICAR	68885		
ArcelorMittal Luxembourg	68897		
Asolilux S.A.	68923		
Atlantas Sicav	68925		
Aube Invest S.A.-SPF	68927		

Lipa International SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 47.196.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am neunzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar im Amtssitz zu Luxemburg,

hat sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Lipa International SA/SPF.", mit Sitz zu L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, eingefunden.

Die Gesellschaft wurde am 30. März 1994 gemäß Urkunde des Notars Edmond Schroeder mit damaligem Amtssitz in Mersch gegründet. Die Urkunde wurde im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 281 vom 23. Juli 1994 veröffentlicht.

Die Statuten wurden gemäß Urkunde vom 31. Dezember 2010 vor dem unterzeichneten Notar abgeändert und im Mémorial C, Nummer 781, vom 21. April 2011 veröffentlicht.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer B 47.196.

Vorstand

Die Tagung wird um 9.30 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Dr Pierre Berna, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Herrn Christophe Hoeltgen, Privatbeamter, mit Berufsadresse in Luxemburg.

Die Generalversammlung bestellt zum Stimmenzähler Herrn Grégory Mathis, licencié en droit, mit Berufsadresse in Luxemburg.

Zusammensetzung der Versammlung

Die bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien wurden auf einer vom Vorstand angefertigten und von den anwesenden Aktionären und den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre, unterschriebenen Anwesenheitsliste aufgeführt.

Diese Anwesenheitsliste bleibt, zusammen mit den darin aufgeführten Vollmachten, nachdem sie von dem Vorstand und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurden, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit dieser einregistriert zu werden.

Erklärung des Vorsitzenden

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar dieselben zu beurkunden und zwar:

I.- Die gegenwärtige Generalversammlung hat sich mit der folgenden Tagesordnung zu befassen:

"Tagesordnung:

1) Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und in Liquidationsetzung.

2) Ernennung eines Liquidators und Festsetzung seiner Befugnisse."

II.- Das voll eingezahlte Gesellschaftskapital beträgt zweihunderttausend (200.000,-) US Dollar eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien jede mit einem Nennbetrag von einhundert (100,-) US Dollar. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Generalversammlung kann somit rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen, ohne dass es erfordert ist, Rechenschaft über die Form der Einberufungen abzugeben.

III.- Zur Tagesordnung überschreitend hat die Generalversammlung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Es wurde beschlossen die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen und in Liquidation zu setzen mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Zweiter Beschluss

Es wurde beschlossen Herrn Dr. Pierre Berna, Anwalt, mit Berufsadresse in L-1528 Luxembourg, als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse sowie sie in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen sind. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Handlungen eingehen ohne die Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo sie vorgesehen ist, zu erlangen.

Der Liquidator braucht kein Inventar aufzustellen und kann sich auf die Bücher und Unterlagen der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, alle oder einen Teil seiner Befugnisse für spezielle und bestimmte Operationen, an Vollmachtnehmer übertragen.

Er kann sämtliche Liquidationsgeschäfte unter seiner alleinigen Unterschrift tätigen.

Abschluss

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner der Anwesenden das Wort erbittet, schliesst der Vorsitzende die Generalversammlung.

Kosten

Die Kosten, Auslagen und Gebühren die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von eintausend einhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Worüber Protokoll, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihnen kundigen Sprache an die Mitglieder der Generalversammlung, haben die Vorstandsmitglieder, welche dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben,

Gezeichnet: Dr Pierre Berna, Christophe Hoeltgen, Gregory Mathis, Tom Metzler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 janvier 2012. Relation: LAC/2012/27895. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 26. April 2012.

T. METZLER.

Référence de publication: 2012052432/72.

(120072265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Nordea Dedicated Investment Fund Sicav-Fis, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.516.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 mars 2012

Il résulte dudit procès-verbal que:

Sont réélus au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013: Messieurs et Madame:

- Jari Kivihuhta
- Lars Erik Høgh
- Suzanne Berg

Est réélu au poste de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013:

- KPMG Luxembourg Sarl

Luxembourg, le 4 Mai 2012.

Nordea Investment Funds S.A.

Emmanuel Vergeynst / Lidia Palumbo

Référence de publication: 2012052989/19.

(120073462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Aeolus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.141.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aeolus Lux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012052457/11.

(120073778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Alvisse Parc Hôtel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 135.387.

Extrait des principales résolutions prises par l'actionnaire unique en date du lundi 7 mai 2012

Renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises agréé en place, à savoir FPS Audit S.à r.l., jusque l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 et devant se tenir en 2013.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Claude Alvisse
Administrateur unique

Référence de publication: 2012052459/13.

(120073531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Anglo Coal CMC 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R.C.S. Luxembourg B 90.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Signature
Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2012052461/12.

(120072992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

AI International Chemicals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.020.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 144.098.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 3 mai 2012

L'associé unique de la Société:

(i) a décidé d'accepter la démission de M. Pierre Beissel de son mandat de gérant de classe B de la Société à compter du 19 avril 2012; et

(ii) a décidé de nommer M. Jean-Pierre Winandy, dont l'adresse professionnelle est située au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société à compter du 19 avril 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AI International Chemicals S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2012052483/18.

(120073216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Anglo Platinum International Brazil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R.C.S. Luxembourg B 121.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Signature
Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2012052462/12.

(120072991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Anglo Venezuela Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 116.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2012052463/12.

(120072989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Arcano (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012052465/14.

(120073304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Fashion and Retail Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 136.308.

EXTRAIT

Halsey Group S. à r.l. a dénoncé par une lettre recommandée datée du 29 septembre 2009 avec effet au 1^{er} septembre 2009 et conformément au contrat de domiciliation conclu en date du 16 janvier 2008, le siège social de la société à responsabilité limitée Fashion and Retail Management S. à r.l., ayant son siège social au 174, avenue de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136308.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme.

HALSEY GROUP S. à r.l.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2012052615/16.

(120073235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Advent Twilight Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.713.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012052475/10.

(120073297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Square Holdings (CDE) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.217.175,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.492.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 16 avril 2012 que:

Madame Emanuela Brera née le 25 mai 1970 à Bra, Italie et ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée, en remplacement de Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérant démissionnaire.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Emanuela Brero;
- Manuel Mouget;
- Richard Perris;
- Corporate Finance Consult BVBA;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012054900/22.

(120076172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Avatrade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.822.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 3 mai 2012

En date du 3 mai 2012, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Jérôme Fourie, né le 31 juillet 1975 à Briey (France), résidant professionnellement au 13, rue d'Immonville à 54150 Lubey (France), nouveau gérant B de la société avec effet au 3 mai 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2012.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012052467/15.

(120073069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Abingworth Bioventures II Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 55.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012052472/11.

(120073871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 66.494.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 avril 2012

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

Monsieur Nicolas SCHAEFFER, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve, Administrateur de catégorie "A" et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Carlo Alberto BRUNO, demeurant au 20, Via Borgonuovo, I - 20121 Milan; Administrateur de catégorie "A"

Monsieur Giorgio MORONI, directeur de sociétés, demeurant au n° 2, rue Giuseppe Francesco Piermarini, I - 20145 Milan, Administrateur de catégorie "A"

Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg; Administrateur de catégorie "B";

Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur de catégorie "B".

Le mandat du réviseur d'entreprises agréée venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 comme suit:

Réviseur d'Entreprises agréé:

KPMG Audit S.à.r.l 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012055907/28.

(120078194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Vier Gas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 168.518.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of April.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Sisu International Holdings S.a r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.043 ("Registre de Commerce et des Sociétés").

Here duly represented by Mr. Arnaud Schneider, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 20 April 2012.

The said proxy, after having been signed 'ne varietur' by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "Vier Gas Investments S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of one Euro (€1) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and can be distributed from time to time upon decision of the Board of Managers.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of shares to non- Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

Chapter III. - Management

8. Management. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers"). The members of the Board of Managers need not to be Shareholders.

The Board of Managers will be composed of at least three managers (the "Managers" and each a "Manager") possibly divided into one or more A Manager and one or more B Manager.

A Member may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in a general meeting.

In the event of one or more vacancies on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Members must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

The Members shall not be compensated for their services as manager, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Members for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any Member. In case that all the Members are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Any Member may act at any meeting of such Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email another Member as his proxy.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of votes of the Members present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed to be utilised by any Member, provided that each participating Member is able to hear and to be heard by all other participating Members whether or not using this technology, and each participating Member shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Members. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the managers present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Member present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Members.

9. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of any two Managers including at least one A Manager and one B Manager (if any) or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Managers or by any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if any).

11. Liability of the Members. Any Member does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any Member and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Member of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

12. Delegation and Agent of the Board of Managers. The Board of Managers or any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if any), may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board of Managers or any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if any), will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Chapter IV. - General meeting of shareholder(s)

13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

14. Holding of General Meetings. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of June.

Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

15. Majorities. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

16. Business year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution Right of Shares. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- a statement of accounts or an inventory or report is provided by the Board of Managers;
- this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- the decision to pay interim dividends is taken by the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders; and
- assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter VI. - Liquidation

18. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, Sisu International Holdings Sarl, pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A Managers:

- Ms. Rosa Villalobos, employee, born on July 5, 1972 in Barcelona (Spain), with professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

B Managers:

- Mr. Hilko Schomerus, employee, born on March 5, 1966 in Koln-Kalk (Germany), with professional address at Untermainanlage 1 at 60329 Frankfurt, (Germany);

- Mr. Philip Hogan, employee, born on August 1, 1973 in Wakefield (United Kingdom), with professional address at 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (United Kingdom);

2. The registered office of the Company is 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Sisu International Holdings S.a r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.043.

Ici représentée par M. Arnaud Schneider, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 avril 2012.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Vier Gas Investments S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra notamment accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites de la loi luxembourgeoise.

La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s) et peut-être distribué de temps en temps sur décision du Conseil de Gérance de la Société.

6. Indivisibilité des Parts Sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés et, en cas d'Associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de parts sociales à des non-Associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quart du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque Associé.

Titre III. - Gérance

8. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés.

Le Conseil de Gérance est composé d'au moins trois membres (ci-après les «Gérants») et chacun comme un «Gérant») répartis si possible en un ou plusieurs Gérant A et un ou plusieurs Gérant B.

Un Membre pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée prise par l'assemblée générale des Associés.

En cas de vacance d'un ou plusieurs Membre(s), pour cause de décès, retraite ou autre, les Membres restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

Les Membres ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Membres les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Membre. Lorsque tous les Membres sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout Membre est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des Membres, présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque Membre est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Membres participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit Membre participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses Membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Gérants.

9. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B (le cas échéant), ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B (le cas échéant).

11. Responsabilité des Membres. Un Membre ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout Membre et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs

fonctions actuelles ou anciennes de Membre de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société.

Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

12. Délégation et agent du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ou deux Gérants, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B (le cas échéant), peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Conseil de Gérance ou deux Gérants, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B (le cas échéant), déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes. L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements des Associés.

Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

14. Tenue d'assemblées générales. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Conseil de Gérance. Ces assemblées doivent être convoquées à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de juin.

Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

15. Majorités. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

16. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Droit de distribution des Parts Sociales. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil de Gérance;

- il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

- la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés;
- le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre VI. - Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ensuite, Sisu International Holdings Sarl, prénommée, déclare avoir souscrit et libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500 €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- Ms. Rosa Villalobos, employée, née le 5 juillet, 1972 à Barcelone (Espagne), résidente professionnellement au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Gérants de classe B:

- Mr. Hilko Schomerus, employé, né le 5 mars, 1966 à Koln-Kalk (Allemagne), résident professionnellement à Untermainlage 1 at 60329 Frankfurt, (Allemagne);

- Mr. Philip Hogan, employé, né le 1 août 1973 à Wakefield (Royaume-Uni), résident professionnellement à 28, Rope-maker Street, EC2Y 9HD London (Royaume Uni);

2. Le siège social de la Société est établi au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cent euros (€ 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schneider, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 avril 2012. Relation: EAC/2012/5363. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012052343/464.

(120072138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Acqua Marcia Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 52.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACQUA MARCIA OVERSEAS

Par délégation spéciale

Claude GEIBEN

Administrateur

Référence de publication: 2012052473/13.

(120073617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Acqua Marcia Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 52.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACQUA MARCIA OVERSEAS

Par délégation spéciale

Claude GEIBEN

Administrateur

Référence de publication: 2012052474/13.

(120073622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Somes Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.330.

Changement suivant les contrats de cession de parts avec effet au 28 mars 2012:

- Ancienne situation associée:

	parts sociales
Intertrust (Luxembourg) S.A.	12.501

- Nouvelle situation associés:

	parts sociales
M. Pierre MELLINGER né à Bordeaux (France) le 6 août 1954, demeurant à ul. Korupki 5 Stratos office Center, 00-546 Warsaw (Pologne)	4.167
M. John LEONE né à New York (Etats-Unis d'Amérique) le 6 avril 1973, demeurant au 399 Park Avenue, 4 ^e étage, NY 10022 New York (Etats-Unis d'Amérique)	4.167
M. Rossen HADJIEV né à Razlog (Bulgarie) le 5 avril 1972, demeurant à ul. Skorupi 5, Stratos Office Center, 00-546 Warsaw (Pologne)	4.167

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour Somes Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012055908/28.

(120078116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

ArcelorMittal Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.990.

Ratification de la cooptation d'un administrateur et désignation d'un administrateur par les représentants du personnel

L'Assemblée générale ordinaire du 30 mars 2012 a ratifié la cooptation en qualité d'administrateur faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 2 décembre 2011 de Monsieur Alain Le Grix, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Philippe Darmayan, administrateur démissionnaire, pour achever le mandat de ce dernier qui viendra à expiration à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012.

L'Assemblée générale ordinaire du 30 mars 2012 a pris acte de la démission de Monsieur Raymond Kapuscinsky. Monsieur Jean-Claude Bernardini, avec adresse professionnelle au 60 boulevard J.F. Kennedy, L-4002 Esch-sur-Alzette, achèvera le mandat de Monsieur Kapuscinsky qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012.

Prorogation des mandats des administrateurs et désignation des administrateurs par les représentants du personnel

L'Assemblée générale ordinaire du 30 mars 2012 a renouvelé le mandat des administrateurs suivants venus à expiration:

- Evie ROOS

24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

- Arnaud POUPART-LAFARGE

66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette

- Christian ZEYEN

24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

- Nico REUTER

66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette

- Michel WURTH

24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

- Jeannot WARINGO

2 rue de la Congrégation, L-1352 Luxembourg

- Patrick NICKELS

19-21 Boulevard Royal, L-2914 Luxembourg

- Jean MEYER

50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg

- Alain LE GRIX

24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

Le mandat des 9 administrateurs sont prorogés pour une période de 5 ans. Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2017.

L'Assemblée générale ordinaire du 30 mars 2012 a pris acte des noms des administrateurs désignés par les représentants du personnel, à savoir:

- Jean-Claude BERNARDINI

60 boulevard J.F. Kennedy, L-4002 Esch-sur-Alzette

- Georges CONTER

24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

- Patrick DURY

11 rue du Commerce, L-1351 Luxembourg

- Bruno GRAZIANO

Site de Differdange, L-4503 Differdange

- Angelo ZANON

19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg

Ces 5 administrateurs sont nommés pour un mandat d'une durée de 5 ans. Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Référence de publication: 2012052466/55.

(120073393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Advent Twilight Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012052477/10.

(120073310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Genpact Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.149.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Genpact Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131149 (the Company). The Company was incorporated on 30 August 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 2187 of 3 October 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated 3 May 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 1693 of 27 July 2011.

There appeared,

Genpact Global Holdings (Bermuda) Limited, a limited company incorporated under the laws of Bermuda and having its registered office at 22, Victoria Street, HM EX Hamilton, Bermuda (the Sole Shareholder),

here represented by Charles Baudouin, lawyer, residing at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requests the undersigned notary to record that:

I. all of the 500 (five hundred) shares of class A, 25 (twenty-five) shares of class B, 25 (twenty-five) shares of class C, 25 (twenty-five) shares of class D, 25 (twenty-five) shares of class E, 25 (twenty-five) shares of class F, 25 (twenty-five) shares of class G, 25 (twenty-five) shares of class H, 25 (twenty-five) shares of class I, 25 (twenty-five) shares of class J, having each a nominal value of USD 40 (forty United States Dollar) and representing the entirety of the share capital of the Company of USD 29,000 (twenty-nine thousand United States Dollar) are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here below reproduced.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices; and
2. Amendment of article 2 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is (i) to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, (ii) to administrate, manage, control and develop such participations, (iii) to own and/or to obtain the right to use intellectual property (IP) rights in any form, (iv) to acquire, sell, transfer, grant licenses to or make any other use of the IP rights referred to in (iii) above, (v) to perform research and development activities to generate IP rights or to form subsidiaries in or outside of the Grand Duchy of

Luxembourg to perform such research and development activities, and (v) to carry out all transactions pertaining to the commercialisation of any material or immaterial products based on the IP rights referred to above.

2.2 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

2.3 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including (i) the proceeds deriving from the grant of licences over any IP rights it owns as well as any other use of its IP rights and (ii) the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

2.4 The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development."; and

3. Acknowledgement and to the extent necessary approval of the resignation of Victor Guaglianone as a manager of the Company effective as of 17 April 2012; and

4. Approval of the appointment of Lucinda Full as a manager of the Company effective as of 17 April 2012.

The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is (i) to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, (ii) to administrate, manage, control and develop such participations, (iii) to own and/or to obtain the right to use intellectual property (IP) rights in any form, (iv) to acquire, sell, transfer, grant licenses to or make any other use of the IP rights referred to in (iii) above, (v) to perform research and development activities to generate IP rights or to form subsidiaries in or outside of the Grand Duchy of Luxembourg to perform such research and development activities, and (v) to carry out all transactions pertaining to the commercialisation of any material or immaterial products based on the IP rights referred to above.

2.2 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

2.3 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including (i) the proceeds deriving from the grant of licences over any IP rights it owns as well as any other use of its IP rights and (ii) the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

2.4 The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development."

Third resolution

The Meeting acknowledges the resignation of Victor Guaglianone as a manager of the Company, with effect as of 17 April 2012.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint Lucinda Full, global tax leader (Vice President), born on 30 October 1967 in Bellefonte, Pennsylvania, United States of America, having her professional address at 105 Madison Avenue, 2nd Floor, New York, NY 1001, United States of America, as a manager of the Company, with effect as of 17 April 2012 for an unlimited duration.

As a consequence of the above resignation and appointment, the board of managers of the Company will be composed as of 17 April 2012 as follows:

- Heather D. White, and
- Lucinda Full.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately of EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the proxyholder of the above appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by his surname, names, civil status and residence, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Genpact Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sise au 412F, route d'Esch, à L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131149 (la Société). La Société a été constituée le 30 août 2007 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 2187 du 3 octobre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach, au Grand Duché de Luxembourg, daté du 3 mai 2011 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N°1693 du 27 juillet 2011.

A comparu:

Genpact Global Holdings (Bermuda) Limited, une société de droit des Bermudes sise au 22, Victoria Street, HM EX Hamilton, Bermudes (l'Associé Unique),

ci-après représenté par Charles Baudouin, avocat, résidant au 33 avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. Que l'intégralité des 500 (cinq cents) parts sociales de classe A, 25 (vingt-cinq) parts sociales de classe B, 25 (vingt-cinq) parts sociales de classe C, 25 (vingt-cinq) parts sociales de classe D, 25 (vingt-cinq) parts sociales de classe E, 25 (vingt-cinq) parts sociales de classe F, 25 (vingt-cinq) parts sociales de classe G, 25 (vingt-cinq) parts sociales de classe H, 25 (vingt-cinq) parts sociales de classe I, et 25 (vingt-cinq) parts sociales de classe J, ayant chacune une valeur nominale de USD 40 (quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de USD 29.000 (vingt-neuf mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation; et
2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet social de la Société est (i) l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, (ii) l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, (iii) la possession et/ou l'obtention du droit à utiliser des droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit, (iv) l'acquisition, la vente, la cession, l'octroi de licences ou toute autre utilisation des droits de propriété intellectuelle mentionnés au point (iii) ci-dessus, (v) la conduite d'activités de recherche et développement afin de générer des droits de propriété intellectuelle ou de créer des filiales au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger afin de conduire lesdites activités de recherche et développement, et (vi) la conduite d'opérations portant sur la commercialisation de tous produits matériels ou immatériels basés sur les droits de propriété intellectuelle susmentionnés.

2.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

2.3 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris (i) les revenus provenant de l'octroi de licences sur tout droit de propriété intellectuelle détenu par la Société ainsi que de toute autre utilisation des droits de propriété intellectuelle qu'elle détient et (ii) les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.4 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais sans y être réduite, la gestion et le développement de ses sociétés et de leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

2.5 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

3. Reconnaissance et, dans la mesure du nécessaire, approbation de la démission de Victor Guaglianone de ses fonctions de gérant de la Société à compter du 17 avril 2012; et

4. Approbation de la nomination de Lucinda Full aux fonctions de gérante de la Société à compter du 17 avril 2012.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des Statuts de la Société, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet social de la Société est (i) l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, (ii) l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, (iii) la possession et/ou l'obtention du droit à utiliser des droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit, (iv) l'acquisition, la vente, la cession, l'octroi de licences ou toute autre utilisation des droits de propriété intellectuelle mentionnés au point (iii) ci-dessus, (v) la conduite d'activités de recherche et développement afin de générer des droits de propriété intellectuelle ou de créer des filiales au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger afin de conduire lesdites activités de recherche et développement, et (vi) la conduite d'opérations portant sur la commercialisation de tous produits matériels ou immatériels basés sur les droits de propriété intellectuelle susmentionnés.

2.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

2.3 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous

forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris (i) les revenus provenant de l'octroi de licences sur tout droit de propriété intellectuelle détenu par la Société ainsi que de toute autre utilisation des droits de propriété intellectuelle qu'elle détient et (ii) les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.4 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais sans y être réduite, la gestion et le développement de ses sociétés et de leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

2.5 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de la démission de Victor Guaglianone de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 17 avril 2012.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Lucinda Full, responsable fiscale (Vice-Présidente) née le 30 octobre 1967 à Bellefonte, Pennsylvanie, aux Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 105 Madison Avenue, 2nd Floor, New York, NY 1001, aux Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérante de la Société avec effet au 17 avril 2012 pour une durée indéterminée.

En conséquence de la démission et de la nomination ci-dessus, le conseil de gérance de la Société sera composé des membres suivants à compter du 17 avril 2012:

- Heather D. White, et
- Lucinda Full.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront pris en charge par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 1.500.-(mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé l'original du présent acte avec nous, le notaire.

Signé: C. BAUDOUIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2012. Relation: LAC/2012/18786. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055650/246.

(120078501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Euric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.643.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 04 mai 2012

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Piron Yves, né le 10 octobre 1963 à Luxembourg, demeurant à L-1225 Luxembourg, Rue Béatrix de Bourbon

7

Monsieur Schalast Christoph, né le 13 décembre 1960 à Frankfurt, demeurant à D-60322 Frankfurt/Main, Leerbuchsstrasse 79

Madame Guedelhoef Lydia, née le 12 juillet 1962 à Siegburg, demeurant à D-66679 Losheim, Rimlingerstrasse 17

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Piron Yves, né le 10 octobre 1963 à Luxembourg, demeurant à L-1225 Luxembourg, Rue Béatrix de Bourbon
7

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:
Fiduciaire Gallo et Associés (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61.096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012053818/20.

(120075059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Advent Twilight Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012052478/10.

(120073359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

ECO Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 160.527.

Extrait du transfert de parts sociales du 11 avril 2012

Il résulte de l'accord entre les associés du 11 avril 2012, que les associés ci-après vendent à ECO Participation GmbH & Co. KG, les parts sociales de la façon décrite dans le tableau suivant:

Associé	Nombre de parts
3i Europartners Va LP	A1: 7,770
	A2: 52
	A3: 52
	A4: 52
	A5: 52
	A6: 52
	A7: 52
	A8: 52
	A9: 52
	A10 :52
3i Europartners Vb LP	A1: 8,609
	A2: 58
	A3: 58
	A4: 58
	A5: 58
	A6: 58
	A7: 58
	A8: 58
	A9: 58
	A10 :58
3i Group plc	A1 223
	A2 1
	A3 1
	A4 1
	A5 1
	A6 1
	A7 1
	A8 1
	A9 1
	A10 1

3i Buyouts 2010A LP	A1: 11,849 A2: 79 A3: 79 A4: 79 A5: 79 A6: 79 A7: 79 A8: 79 A9: 79 A10: 79
3i Buyouts 2010B LP	A1: 2,016 A2: 14 A3: 14 A4: 14 A5: 14 A6: 14 A7: 14 A8: 14 A9: 14 A10: 14
3i Buyouts 2010C LP	A1: 3,349 A2: 22 A3: 22 A4: 22 A5: 22 A6: 22 A7: 22 A8: 22 A9: 22 A10: 22
3i Growth 2010 LP	A1: 3,421 A2: 23 A3: 23 A4: 23 A5: 23 A6: 23 A7: 23 A8: 23 A9: 23 A10: 23
Growth-Co-invest 2010 LP	A1: 37

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECO Holding Sàrl
Antoine Clauzel
Manager

Référence de publication: 2012055609/88.

(120078473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Advent Twilight Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012052479/10.

(120073368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Charter Hall Office Europe No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 357.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.869.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés qui s'est tenue le 27 avril 2012 à 10.00 heures

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accepter la démission Jill Rikard Bell et de nommer Adrian Taylor, Level 11, 333 George Street, Sydney, New South Wales, 2000 Australie, comme gérant A de la société avec effet au 18 avril 2012 pour une période indéterminée.

Pour copie conforme
A. TAYLOR / A. LEWIS
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2012052532/15.

(120073818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Advent Twilight Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.720.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012052480/10.

(120073378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Advent Twilight Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.719.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012052481/10.

(120073388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Selene Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.588.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 16 avril 2012

L'assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, les Administrateurs suivants:

- * Mr. Marc AMBROISIEN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- * Mr. Peter BRAUNWALDER, Administrateur
- * Mr. Denis BRUGERE, Administrateur
- * Mr. Jacques-Henri DAVID, Administrateur
- * Mr. Paul-Henri DENIEUIL, Administrateur
- * Mr. Yves PERBEN, Administrateur
- * Mr. Guy VERHOUSTRAETEN, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler DELOITTE Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Président du Conseil d'Administration:

– Monsieur Marc AMBROISIEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Administrateurs:

- Monsieur Peter F. BRAUNWALDER, 26d, Hauptstrasse, CH-4437 Waldenburg
- Monsieur Denis BRUGERE, 83, boulevard Haussmann, F-75008 Paris
- Monsieur Jacques-Henri DAVID, 63, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris
- Monsieur Paul Henri DENIEUIL, 44, avenue Georges Pompidou, F-92596 Levallois Perret
- Monsieur Yves PERBEN, 29, route de Pré-Bois, CH-1215 Genève
- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises Agréé est:

Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055934/34.

(120078214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Airfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012052486/9.

(120073800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Alpha Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 36.325.

Merci de bien vouloir noter que M. Koen LOZIE, Administrateur de la société, a changé d'adresse:

Nouvelle adresse: 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert

Luxembourg, le 24 avril 2012.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012052488/14.

(120072930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Alpha Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.240.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 03 mai 2012

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Martin Jean-Luc, né le 6 février 1957 à Pétange, demeurant à B-6780 Turpange, Rue Belle Vue 41

Madame Serra Michèle, née le 27 août 1959 à Arlon, demeurant à B-6780 Turpange, Rue Belle Vue 41

Fiduciaire et Expertise (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon 53, RC Luxembourg B 70.909

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Martin Jean-Luc, né le 6 février 1957 à Pétange, demeurant à B-6780 Turpange, Rue Belle Vue 41

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

Fiduciaire Gallo et Associés (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61.096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012052489/18.

(120073346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Baulux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 156.153.

Il est porté à la connaissance des tiers que la convention de domiciliation conclue entre la société ECOGEST S.A. et la société BAULUX S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 153, autorisant cette dernière à fixer son siège social au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, a été résiliée d'un commun accord avec effet au 20 avril 2012.

À compter du 20 avril 2012, le siège de la société BAULUX S.A., précitée, ne se situe donc plus au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Référence de publication: 2012052514/13.

(120073026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Ambras Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 150.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2012052492/12.

(120072996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Anglo American Finland Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 163.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 17 avril 2012.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2012052493/12.

(120072995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Anglo American Investments 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 107.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2012052494/12.

(120072994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Creo Hungary Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 93.944.

Conformément à une décision des managing directors de CREO HUNGARY LIMITED LIABILITY COMPANY, (la "Société"), prise le 26 septembre 2011, il a été décidé de et ce, à compter du 1^{er} octobre 2011:

- cesser les fonctions des dirigeants actuels de la Société à compter du 1^{er} octobre 2011;
- de placer la Société en liquidation volontaire (ouverture de la procédure de liquidation volontaire de la Société);
- de nommer Erzsébet Gati, résidant au Dozsa György u. 30, H-2013 Pomaz, Hongrie, comme liquidateur de la Société;
- donner les pouvoirs suivants au liquidateur: le liquidateur représente la Société au cours de la liquidation volontaire vis-à-vis des tiers et devant les tribunaux et d'autres autorités. Le liquidateur est autorisé à signer individuellement au nom de la Société. Le liquidateur ne peut recevoir aucune rémunération pour ses services;
- déposer les comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012052537/18.

(120073545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Gilmour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.075,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.351.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of March,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Gilmour S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 157.351, and having a share capital of fourteen thousand and fifty Euro (EUR 14,050.-) (the Company). The Company has been incorporated on December 3, 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on February 3, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 224 page 10710. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on April 28, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 12, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1544 page 74076.

There appeared:

Gilmour Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under the number B 167.249, and having a share capital of one hundred thirteen thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 113,500.-) (the Sole Shareholder),

here represented by Laetitia Vauchez, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 15, 2012.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Adoption of the Pound Sterling (GBP) as functional currency of the Company with effect as of January 1, 2012;

2. Conversion of the Company's functional currency from EUR (Euro) into GBP (Pound Sterling) so as to fix the Company's corporate capital in an amount of fourteen thousand fifty Euro (EUR 14,050.-) represented by five hundred sixty-two (562) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to eleven thousand six hundred sixty-one Pounds Sterling and fifty Pennies (GBP 11,661.50) represented by five hundred sixty-two (562) shares, having a par value of twenty point seventy-five Pounds Sterling (GBP 20.75) each, pursuant to the official exchange rate published by the ECB on January 2, 2012 between Euro and GBP: EUR 1 = GBP 0,83 (rounded down to two decimals);

3. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of two thousand three hundred eighty-eight Pounds Sterling and fifty Pennies (GBP 2,388.50) in order to bring the corporate capital of the Company from eleven thousand

six hundred sixty-one Pounds Sterling and fifty Pennies (GBP 11,661.50) represented by five hundred sixty-two (562) shares, having a par value of twenty point seventy-five Pounds Sterling (GBP 20.75) each, to fourteen thousand fifty Pounds Sterling (GBP 14,050.-) and increase of the par value of the shares from twenty point seventy-five Pounds Sterling (GBP 20.75) each to twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-) each;

4. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) in order to bring the corporate capital of the Company from fourteen thousand fifty Pounds Sterling (GBP 14,050.-), represented by five hundred sixty-two (562) shares, having a par value of twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-) each, to fourteen thousand seventy-five Pounds Sterling (GBP 14,075.-) by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-), with such share having the same rights and obligations as the existing shares;

5. Subscription to and payment of the share capital increases as described in items 3. and 4. above by way of a payment in kind;

6. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the conversion into GBP of the Company's corporate capital and the share capital increases to be adopted under items 2., 3. and 4. above;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company; and

8. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to adopt the Pound Sterling (GBP) as functional currency of the Company with effect as of January 1, 2012.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the Company's functional currency from EUR (Euro) into GBP (Pound Sterling) so as to fix the Company's corporate capital in an amount of fourteen thousand fifty Euro (EUR 14,050.-) represented by five hundred sixty-two (562) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.-EUR) each to eleven thousand six hundred sixty-one Pounds Sterling and fifty Pennies (GBP 11,661.50) represented by five hundred sixty-two (562) shares, having a par value of twenty point seventy-five Pounds Sterling (GBP 20.75) each, pursuant to the official exchange rate published by the ECB on January 2, 2012 between Euro and GBP: EUR 1 = GBP 0,83 (rounded down to two decimals).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of two thousand three hundred eighty-eight Pounds Sterling and fifty Pennies (GBP 2,388.50) in order to bring the corporate capital of the Company from eleven thousand six hundred sixty-one Pounds Sterling and fifty Pennies (GBP 11,661.50) represented by five hundred sixty-two (562) shares, having a par value of twenty point seventy-five Pounds Sterling (GBP 20.75) each, to fourteen thousand fifty Pounds Sterling (GBP 14,050.-) and increase the par value of the shares from twenty point seventy-five Pounds Sterling (GBP 20.75) each to twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five Pounds Sterling (GBP 25.-) in order to bring the corporate capital of the Company from fourteen thousand fifty Pounds Sterling (GBP 14,050.-), represented by five hundred sixty-two (562) shares, having a par value of twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-) each, to fourteen thousand seventy-five Pounds Sterling (GBP 14,075.-) by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-), with such share having the same rights and obligations as the existing shares.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as described above, hereby declares that (i) it pays the increase of the par value of the shares from twenty point seventy-five Pounds Sterling (GBP 20.75) each to twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-) each and (ii) it subscribes to one (1) new share of the Company and fully pays up such share, by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of four million forty-one thousand Pounds Sterling (GBP 4,041,000.-) (the Claim) that the Sole Shareholder has against the Company.

The contribution in kind of the Claim from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of two thousand four hundred thirteen Pounds Sterling and fifty Pennies (GBP 2,413.50) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the surplus in an amount of four million thirty-eight thousand five hundred eighty-six Pounds Sterling and fifty Pennies (GBP 4,038,586.50) to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced by inter alia (i) the interim balance sheet of the Company as at March 14, 2012 signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet as at March 14, 2012 (the Balance Sheet) shows a Claim in an amount of at least four million forty-one thousand Pounds Sterling (GBP 4,041,000.-) payable by the Company to the Sole Shareholder;
- the Sole Shareholder holds the Claim, is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;
- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company is, as per the attached Balance Sheet, of at least four million forty-one thousand Pounds Sterling (GBP 4,041,000.-) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company and upon the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claim which will be extinguished by way of a confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at fourteen thousand seventy-five Pounds Sterling (GBP 14,075.-), divided into five hundred sixty-three (563) shares with a nominal value of twenty five Pounds Sterling (GBP 25.-) each."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand five hundred Euros (3,500.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, which is known to the undersigned notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze mars,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Gilmour S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 157.351, ayant un capital social de quatorze mille cinquante Euro (EUR 14.050,-) (la Société). La Société a été constituée le 3 décembre 2010 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 3 février 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations numéro 224 page 10710. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 avril 2011, suivant un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, prénommé, publié le 12 juillet 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1544 page 74076.

A comparu:

Gilmour Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 167.249 et ayant un capital social de cent treize mille cinq cent Livres Sterling (GBP 113.500,-), (l'Associé Unique),

ici représentée par Laetitia Vauchez, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 Mars 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Adoption de la Livre Sterling en tant que devise fonctionnelle avec effet au 1^{er} janvier 2012;

2. Conversion de la devise fonctionnelle de la Société de l'EUR (euro) en GBP (Livres Sterling) afin de fixer le capital social de la Société d'un montant de quatorze mille cinquante euros (EUR 14.050,-) représenté par cinq cent soixante-deux (562) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt cinq euro (EUR 25,-) chacune à onze mille six cent soixante-un Livres Sterling et cinquante Pennies (GBP 11.661,50) représenté par cinq cent soixante-deux (562) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt virgule soixante-quinze Livres Sterling (GBP 20.75) chacune, en vertu du taux de change officiel publié par la BCE le 2 janvier 2012 entre l'euro et la Livre Sterling: EUR 1 = GBP 0,83 (arrondi vers le bas à deux décimales);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille trois cent quatre-vingt-huit Livres Sterling et cinquante Pennies (GBP 2.388,50) afin de porter le capital social de la Société d'onze mille six cent soixante-un Livres Sterling et cinquante Pennies (GBP 11.661,50) représenté par cinq cent soixante-deux (562) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt virgule soixante-quinze Livres Sterling (GBP 20.75) chacune à quatorze mille cinquante Livres Sterling (GBP 14.050,-) et augmentation de la valeur nominale des parts sociales de vingt virgule soixante-quinze Livres Sterling (GBP 20.75) chacune à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatorze mille cinquante Livres Sterling (GBP 14.050,-), représenté par cinq cent soixante-deux (562) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) par part sociale à un montant de quatorze mille soixante-quinze Livres Sterling (GBP 14.075,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-), laquelle a les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

5. Souscription et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite aux points 3. et 4. ci-dessus par voie de paiement en nature;

6. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter la conversion de la devise fonctionnelle à la Livre Sterling, les augmentations du capital social adoptées aux points 2., 3., et 4. ci-dessus;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, avec pouvoir de substitution total, agissant selon leur seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

8. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'adopter la Livre Sterling en tant que devise fonctionnelle à compter du 1^{er} janvier 2012.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise fonctionnelle de la Société de l'EUR (euro) en GBP (Livres Sterling) afin de fixer le capital social de la Société d'un montant de quatorze mille cinquante euros (EUR 14.050,-) représenté par cinq cent soixante-deux (562) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt cinq euro (EUR 25,-) chacune à onze mille six cent soixante-et-un Livres Sterling et cinquante Pennies (GBP 11.661,50) représenté par cinq cent soixante-deux (562) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt virgule soixante-quinze Livres Sterling (GBP 20.75) chacune, en vertu du taux de change officiel publié par la BCE le 2 janvier 2012 entre l'euro et la Livre Sterling: EUR 1 = GBP 0,83 (arrondi vers le bas à deux décimales).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille trois cent quatre-vingt-huit Livres Sterling et cinquante Pennies (GBP 2.388,50) afin de porter le capital social de la Société d'onze mille six cent soixante-et-un Livres Sterling et cinquante Pennies (GBP 11.661,50) représenté par cinq cent soixante-deux (562) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt virgule soixante-quinze Livres Sterling (GBP 20.75) chacune à quatorze mille cinquante Livres Sterling (GBP 14.050,-) et augmentation de la valeur nominale des parts sociales de vingt virgule soixante-quinze Livres Sterling (GBP 20.75) chacune à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatorze mille cinquante Livres Sterling (GBP 14.050,-), représenté par cinq cent soixante-deux (562) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) par part sociale à un montant de quatorze mille soixante-quinze Livres Sterling (GBP 14.075,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-), laquelle a les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il (i) paie l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales de vingt virgule soixante-quinze Livres Sterling (GBP 20.75) chacune à vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune et (ii) souscrit à une (1) nouvelle part sociale et libère entièrement ladite part sociale, par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de quatre million quarante-et-un mille Livres Sterling (GBP 4.041.000,-) (la Créance) que l'Associé Unique détient contre la Société.

L'apport en nature de la Créance de l'Associé Unique à la Société sera affecté comme suit:

(i) un montant de deux mille quatre cent treize Livres Sterling et cinquante Pennies (GBP 2.413,50) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus d'un montant de quatre million trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-six Livres Sterling et cinquante Pennies (GBP 4.038.586,50) au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée entre autres par (i) les comptes intérimaires de la Société au 14 mars 2012 signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires ci-joint en date du 14 mars 2012 (les Comptes Intérimaires) montrent une Créance d'un montant d'au moins quatre million quarante-et-un mille Livres Sterling (GBP 4.041.000,-) payable par la Société à l'Associé Unique;

- l'Associé Unique détient la Créance, est le seul ayant-droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins quatre million quarante-et-un mille Livres Sterling (GBP 4.041.000,-) et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités afin de céder la propriété légale de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance de l'Associé Unique à la Société et immédiatement après l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Ledit certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatorze mille soixante-quinze Livres Sterling (GBP 14.075,-), représenté par cinq cent soixante-trois (563) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune."

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement, selon sa seule signature, avec tout pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements mentionnés ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de trois mille cinq cents Euros (3.500.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit représentant de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: L. VAUCHEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2012. Relation: LAC/2012/13653. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012052042/282.

(120072338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Anglo American Michiquillay Peru, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2012052495/12.

(120072993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Nordea Specialised Investment Fund, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.308.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 mars 2012

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) sont réélus au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013, Messieurs et Madame:

Mr. Lars Erik Høgh,

Mrs. Suzanne Berg

Mr. Christen Estrup"

2) est réélu au poste de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013:

KPMG Luxembourg Sarl

Luxembourg, le 3 mai 2012.

Nordea Investment Funds S.A.

Emmanuel Vergeynst / Lidia Palumbo

Référence de publication: 2012052990/19.

(120073421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Anglo Quellaveco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2012052496/12.

(120072990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Arcade Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 18, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 116.971.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012052497/10.

(120073490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Flamenco Luxembourg a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5842 Hesperange, 3, Am Weischbändchen.

R.C.S. Luxembourg F 9.146.

STATUTS

Membres fondateurs:

KELHETTER Jil, employée, de nationalité française, demeurant au 3 am Weischbandchen L-5842 Hesperange

KIRSCHER Chantal, sans-profession, de nationalité française, demeurant au 3, rue de Larochette L-6150 Altlinster

FRAYSSE Grégory employé, de nationalité française, demeurant au 21 rue des Sources L-7334 Heisdorf

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. Dénomination et Siège. L'association porte la dénomination de "Flamenco Luxembourg" association sans but lucratif. Le siège social de l'association est fixé au Grand-Duché de Luxembourg, à Hesperange. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'administration.

Art. 2. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée L'année sociale commencera le 01 /09 et prendra fin le 31 août de chaque année.

Art. 3. Objets. L'association a pour objet la création et l'organisation de spectacles, de conférences en relation avec le Flamenco;

- l'Association s'efforce, dans le cadre de la promotion d'activités culturelles de mettre en évidence la situation géographique de Luxembourg au coeur de l'Europe et de contribuer à propager l'idée d'une Europe unie en intensifiant les échanges culturels entre pays voisins et amis;

- L'association favorise la collaboration entre les différents domaines de la création artistique;

- L'association favorise le regroupement des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer à ses activités;

- L'association favorise la pratique et l'étude du rythmé, du chant, de la danse ou de la guitare Flamenco;

- L'association organise des soirées consacrées à ces fins;

- L'association organise des cours de danses hebdomadaires pour Flamenco Luxembourg ou pour d'autres associations;

- L'association organise des voyages d'études et de perfectionnement de Flamenco;

- L'association diffuse toute pub favorisant le développement du Flamenco, ou de toutes activités culturelles;
- L'association diffuse des documents favorisant la connaissance du Flamenco;
- L'association promeut des activités sportives, récréatives et culturelles pour les adultes et les enfants;
- L'association promeut des activités favorisant la connaissance du Grand-duché de Luxembourg en Europe et de la culture flamenco;
- L'association crée ou élargit des structures d'accueil, d'appui, d'expression culturelle et sportive pour ces membres;
- L'association favorise les contacts entre étrangers et autochtones;
- L'association promeut la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à sa participation à la vie publique au Luxembourg;
- L'association peut s'affilier à toute association ou à tout groupement susceptible de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit. De même elle peut prêter son concours et s'intéresser à des activités similaires à ses buts;
- L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse;
- L'association peut faire tout actes quelconques se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie, à ses buts ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation.

Art. 4. Composition de l'association et Conditions d'entrée des membres. L'association se compose de membres actifs, de membres affiliés et de membres donateurs. Sont reçu comme membres actifs les personnes qui collaborent activement dans les entreprises de l'association. Les personnes sympathisantes sont reçues comme membres affiliés. L'unique condition d'entrée est le paiement de la cotisation annuelle et la souscription aux présents statuts. Chaque membre a les mêmes droits de vote.

Art. 5. Conditions de sortie des membres. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Tout membre, exceptes les membres fondateurs, peut être exclu de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la simple majorité des membres présents ou représentés, cette majorité incluant obligatoirement l'aval les membres fondateurs, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 6. Taux maximum des cotisations et Mode de règlement des comptes. La cotisation annuelle est fixée chaque année par le conseil d'administration. Elle ne peut être supérieure à 100,00 euros/année. Le règlement sera versé sur le compte de l'association. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 7. Administration. Les organes de l'association sont l'assemblée générale et le conseil d'administration

Art. 8. Attribution et Mode de convocation de l'assemblée générale. Le conseil d'administration portera au moins 8 jours à l'avance, par voie d'invitation personnelle, à la connaissance des membres, le lieu, la date et l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ou d'une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration.

La convocation à une assemblée extraordinaire peut être exigée à tout moment par un quart des membres. Conformément à l'article 4 de la loi du 21 avril 1928 une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- 1) la modification des statuts;
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs;
- 3) l'approbation du budget du prochain exercice et des comptes de l'exercice écoulé;
- 4) la dissolution de l'association.

L'assemblée générale prend ses décisions à la simple majorité des membres présents ou représentés, cette majorité incluant obligatoirement l'aval des membres fondateurs sans quoi la décision sera considérée comme nulle.

Les décisions et résolutions de l'assemblée générale pourront être consultées par les associés et/ou les tiers au siège de l'association.

Tout membre effectif a une voix délibérative aux assemblées générales. Les procurations sont admises à raison d'une représentation par membre associé présent

Les résolutions ne pourront être prises en dehors de l'ordre du jour.

Il sera loisible aux associés de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé ou par un tiers

Art. 9. Les présents statuts pourront être modifiés conformément aux prescriptions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif. Cette majorité incluant obligatoirement l'aval les membres fondateurs

Art. 10. Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se compose des trois membres fondateurs nommés à la majorité des voix des membres présents pour une durée illimitée.

Il est chargé de gérer les affaires courantes de l'association et de la représenter dans tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires. Lors de l'Assemblée Générale ordinaire il présente des rapports détaillés sur chaque question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont dirigées par le président. Il n'y aura pas de réunion si le président n'est pas présent ou représenté

Le Conseil d'Administration fixe les jours de ses réunions. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier.

Ses décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.

Pour la gestion des affaires et la représentation de l'association, le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus larges, sous réserve toutefois des objets énumérés par la loi pour lesquels une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire. Conformément à l'article 4 de la loi de 1928, une telle délibération est nécessaire pour les objets suivants, cette majorité incluant obligatoirement l'aval des membres fondateurs:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la dissolution de l'association.

Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Dans ce cas le nouvel administrateur remplaçant est nommé par cooptation par les autres administrateurs pour terminer ce mandat.

Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le secrétaire est le responsable pour les écrits de l'association, le trésorier gère les comptes.

Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association conformément à l'objet de l'association.

Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction au sein du conseil d'administration sont nécessaires.

Art. 11. Emploi du patrimoine dans le cas d'une dissolution. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires, déduction faite des dépenses à payer au moment de la liquidation.

Art. 12. Actes engageant l'association. Tous les actes factures, annonces, publications et autres pièces émanées de l'association doivent contenir

- la dénomination de l'association;
- la mention «a.s.b.l.» placée avant ou après la dénomination; -l'indication précise du siège de l'association;
- les mots «Registre de commerce et de sociétés, Luxembourg» ou «R.C.S Luxembourg» suivis du numéro d'immatriculation.
- Le logo de l'association

Art. 13. Les ressources de l'association. comprennent notamment

- les cotisations des membres, Elles viennent à échéance au début de l'année sociale
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur. L'association est habilitée à recevoir des dons et des legs, qu'elle peut accepter dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations
- les produits générés par la présentation de spectacles ou de toute autre manifestation / prestation au nom de l'association.

Art. 14. Une association à caractère bénévole. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération salariale.

Art. 15. Disposition transitoires. Le premier exercice social de l'association commence ce jour et se termine le 31 août 2013. Tous les membres fondateurs constituent la première assemblée générale au cours de laquelle sont nommés les administrateurs. Pour tout autres cas non prévu par les statuts se référer à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par le conseil d'administration.

Ainsi fait à Luxembourg, le 10 Mai 2012.

Jil KELHETTER / Chantal KIRSCHER / Grégory FRAYSSE

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2012056075/140.

(120078640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Orient Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 168.525.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour d'avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme de droit panaméen VACON PROPERTIES SA, établie et ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th street (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Orient Capital S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quarante et un mille euros (EUR 41.000,-), représenté par (i) mille (1.000) Actions A1 (les Actions A1), mille (1.000) Actions A2 (les Actions A2), mille (1.000) Actions A3 (les Actions A3), mille (1.000) Actions A4 (les Actions A4), mille (1.000) Actions A5 (les Actions A5), mille (1.000) Actions A6 (les Actions A6), mille (1.000) Actions A7 (les Actions A7), mille (1.000) Actions A8 (les Actions A8), mille (1.000) Actions A9 (les Actions A9), mille (1.000) Actions A10 (les Actions A10) (conjointement les Actions A) et (ii) trente et un mille (31,000) actions ordinaires (les Actions B), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles Actions A et deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles Actions B, ayant les mêmes droits que les actions existantes; et

(ii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions A sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. Chaque catégorie d'Actions A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8 et A9 peut être rachetée dans sa totalité uniquement.

6.2. Le rachat de ces Actions A est permis sous les conditions prévues par articles 49-8 de la loi, notamment (i) que les Actions A soient entièrement libérés, (ii) que les conditions pour le rachat prévues dans les statuts soient respectées, (iii) que le rachat se fasse uniquement à l'aide de sommes distribuables en conformité avec la Loi ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue du rachat, (iv) qu'un montant égal à la valeur nominale des actions rachetées soit incorporé dans une réserve qui ne pourra, sauf en cas de réduction de capital, être distribuée aux actionnaires (sauf en cas de nouvelle émission), (v) qu'une éventuelle prime versée en faveur des actionnaires ne soit prélevée que sur des sommes distribuables.

6.3. En cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat et annulation d'une ou de plusieurs classe(s) de Actions A, les détenteurs d'actions de la/les classe(s) d'Actions Catégorie rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action A de la/les classe(s) concernée(s) détenues par eux et annulée(s). Pour le besoin des présentes, «Valeur d'Annulation par Action» désigne (i) la valeur nominale par Action A à annuler plus (ii) un montant au pro rata des Actions A de cette/ces classes du résultat réalisé depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été réalisés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire (le «Montant Disponible») de la classe d'actions concernée pour la période déterminée conformément à l'article 6.5 des présentes pour la différents classes d'Action A.

6.4. Le conseil d'administration calculera le Montant Disponible pour une classe d'Action A rachetée sur la base de comptes intermédiaires de la Société qui ne seront pas datés de plus de huit (8) jours avant la date de rachat (les «Comptes Intermédiaires»). Le Montant Disponible sera calculé à tout moment de telle manière que (i) le montant disponible pour distribution aux Actions A conformément aux dispositions des présents statuts ne soit pas dépassé et (ii) que la Valeur d'Annulation par Action totale pour toutes les Actions rachetées pendant un exercice social n'excède pas le montant disponible pour une distribution déterminé conformément à la Loi pour cet exercice social. S'il s'avère sur base des comptes annuels que la Valeur d'Annulation par Action totale payée pour les Actions rachetées et annulées excède le Montant Disponible pour une distribution dans cette période, toute distribution future aux Actionnaires A et/ou la Valeur d'Annulation par Action d'une classe d'actions A supplémentaires rachetée, si applicable, seront réduites en conséquence.

6.5. Le Montant Disponible est déterminé par référence à des Périodes de Classe (comme défini ci-dessous), qui sont déterminées comme suit:

- La période pour les Actions A10 est la période débutant à la date de constitution de la Société et finissant à la Date des Comptes Intérimaires de Classe A10 (la «Période A10»);
- La période pour les Actions A9 est la période débutant le jour après la Période A10 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A9 (la «Période A9»);
- La période pour les Actions A8 est la période débutant le jour après la Période A9 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A8 (la «Période A8»);
- La période pour les Actions A7 est la période débutant le jour après la Période A8 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A7 (la «Période A7»);
- La période pour les Actions A6 est la période débutant le jour après la Période A7 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A6 (la «Période A6»);
- La période pour les Actions A5 est la période débutant le jour après la Période A6 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A5 (la «Période A5»);
- La période pour les Actions A4 est la période débutant le jour après la Période A5 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A4 (la «Période A4»);
- La période pour les Actions A3 est la période débutant le jour après la Période A4 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A3 (la «Période A3»);
- La période pour les Actions A2 est la période débutant le jour après la Période A3 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A2 (la «Période A2»); et
- La période pour les Actions A1 est la période débutant le jour après la Période A2 et finissant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires de Classe A1 (la «Période A1»).

Aux fins des présentes:

- une «Période de Classe» désigne chacune des Période A1, Période A2, Période A3, Période A4, Période A5, Période A6, Période A7, Période A8, Période A9 et Période A10;
- un «Date des Comptes Intérimaires» désigne la date à laquelle des comptes intérimaires sont établis et approuvés par le conseil d'administration de la Société, qui ne doit être plus tard que le dernier jour du troisième mois suivant le dernier jour de l'exercice social en cours duquel la Période de Classe pertinente a commencé, si elle ne fut prolongée conformément à l'article 6.6 des présents statuts; et
- les «Comptes Intérimaires de Classe A1» désigne les comptes intérimaires de la Société préparés en conformité avec la Loi pour le rachat et l'annulation de Actions A1, et les Comptes Intérimaires de Classe A2, les Comptes Intérimaires de Classe A3, les Comptes Intérimaires de Classe A4, les Comptes Intérimaires de Classe A5, les Comptes Intérimaires de Classe A6, les Comptes Intérimaires de Classe A7, les Comptes Intérimaires de Classe A8 et les Comptes Intérimaires de Classe A9 devront être interprétés en conséquence.

6.6. Au cas où une classe d'Actions A n'a pas été rachetée et annulée le dernier jour du troisième mois suivant le dernier jour de l'exercice social au cours duquel la Période de Classe pertinente a commencé, cette Période de Classe est prolongée et devra (i) commencer à la date suivant le dernier jour de la Période de Classe précédente et (ii) se terminer à sa Date de Comptes Intérimaires. Les Périodes de Classes subséquentes seront adaptées en conséquence.

6.7. Chaque Action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel au nombre de Actions qu'il possède. Sauf ce qui est prévu au présent article 6, chaque Action aura un rang pari passu équivalent à toute autre Action et confèrera à son titulaire des droits égaux quant à toute distribution de dividendes.

Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

Les Actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

Pour les Actions nominatives, un registre des actions sera tenu au siège social et pourra être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.8. Dans le cadre de cet article 6, les termes en majuscule utilisés auront la signification suivante, sauf lorsque le contexte l'exige autrement:

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

7.1.1. La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

7.1.2. L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat.

7.1.3. Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

7.1.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis

aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

7.1.5. Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

7.1.6. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

7.2.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.2.2. Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.2.3. Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

7.3.1. Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

7.3.2. Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

7.3.3. Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

7.3.4. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

7.3.5. Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

7.3.6. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

7.3.7. Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

7.3.8. Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

7.3.9. Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

7.4.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature d'un administrateur ou, dans les limites de la gestion journalière, par la signature individuelle de la ou des personnes à qui cette gestion journalière a été déléguée.

7.4.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

8.1.1. la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

8.1.2. toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.1.3. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art.9. Responsabilité des administrateurs

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

10.1.1. Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

10.1.2. Chaque Action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

10.2.1. Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

10.2.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.2.3. Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.2.4. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.2.5. Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.2.6. Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.2.7. Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

10.2.8. Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

10.2.9. Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

10.2.10. Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'Actions et que la délibération de l'Assemblée Générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, la délibération doit, pour être valable, réunir dans chaque catégorie les conditions de présence et de majorité requises par l'article précédent.

10.2.11. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

11.1.1. l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

11.1.2. toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et

11.1.3. les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves

(en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les

signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

VACON PROPERTIES SA, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire (i) mille (1.000) Actions A1, mille (1.000) Actions A2, mille (1.000) Actions A3, mille (1.000) Actions A4, mille (1.000) Actions A5, mille (1.000) Actions A6, mille (1.000) Actions A7, mille (1.000) Actions A8, mille (1.000) Actions A9, mille (1.000) Actions A10 et (ii) trente-et-un mille (31,000) Actions B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quarante et un mille euros (EUR 41.000,-).

Le montant de quarante et un mille euros (EUR 41.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'actionnaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur unique de la Société pour une durée de six (6) ans:
- Monsieur Benjamin GRENIER, né à Paris (France) le 15 juillet 1979, demeurant à 46 Caine Road, 20B Scenic Rise, Mid-levels, Hong Kong; et
2. FPS Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159674, est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six (6) ans.
3. Le siège social de la Société est établi au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2012. LAC/2012/19686. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012052200/370.

(120072425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Asolilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 136.955.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASOLILUX S.A.

Théo LIMPACH

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012052499/12.

(120073789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Finux Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1459 Luxembourg, 12, ancienne Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.440.

L'an deux mille douze,

le six janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Bernard BATUT, courtier en assurances, né à Niort (France), le 26 mars 1947, demeurant 12 ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg,

ici représenté par:

Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 21 mars 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent pour être enregistrée en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

Exposé préliminaire

1.- Que son mandant, Monsieur Bernard BATUT, prénommé, est le seul et unique associé de la société «FINUX S.à r.l.» (la «Société») une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 12 ancienne Côte d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 151 440, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 16 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 651 du 26 mars 2010, page 31204. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné daté du 28 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3220 du 30 décembre 2011.

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune, intégralement libérées et toutes détenues par Monsieur Bernard BATUT.

Ceci exposé, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'objet social de la Société «FINUX S.à r.l.», prédésignée, de telle sorte qu'elle puisse à l'avenir offrir les prestations suivantes:

«L'exécution de toutes opérations de conseil et d'assistance administrative: la prise des participations dans des sociétés de personnes et de capitaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour les besoins du développement et de l'accomplissement de son objet social: l'exécution de toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement au niveau de l'objet social, l'associé unique DECIDE de modifier l'article DEUX (2) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. «La Société a pour objet l'exécution de toutes opérations de conseil et d'assistance administrative. Elle peut également prendre des participations dans des sociétés de personnes et de capitaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour les besoins du développement et de l'accomplissement de son objet social.

La Société pourra en général faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. LECLERC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 avril 2012. Relation: EAC/2012/4810. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012055632/58.

(120078313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Atlantas Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012052501/11.

(120073653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

GLL Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 116.672.

In the year two thousand and twelve,
on the fifth day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"GLL Real Estate Partners GmbH", a private limited company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), incorporated and organised under the laws of Germany with its registered office at Lindwurmstrasse 76, D-80337 Munich, Germany and registered with the German companies register at the local court (Amtsgericht) Munich under number HRB 134 934, duly represented by Mr Christian LENNIG, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Munich, Germany,

which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of the company "GLL Management Company S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 116.672, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 May 2006, published in the Mémorial C on 24 June 2006, number 1226, the articles of incorporation of which have been amended for the last time on 18 February 2010, published in the Mémorial C on 3 May 2010, number 913.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to raise it from its current amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) to one hundred thirty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 137,500.-) by creating and issuing one hundred (100) new shares, with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each. Consequently, the total amount of issued shares will be increased to one thousand and one hundred (1,100) shares.

The new shares are to be subscribed by the sole shareholder, prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The proof of payment in cash of said amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The Management Company's capital is fixed at one hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 137,500.-) represented by one thousand one hundred (1,100) Shares of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each."

Third resolution

The sole shareholder decides to replace the references in the entire articles of incorporation of the Company to the law dating 19 July 1991 relating to undertakings for collective investment, securities of which are not intended to be placed with the public by the reference to the law dating 13 February 2007, relating to specialised investment funds and to replace the references to the law dating 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment by the reference to the law dating 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment.

As a consequence of such changes of references, the following sections of the Articles (including the purpose of the Company) now read as follows:

- second paragraph of the definitions of the Articles:

""2007 Law" means the Luxembourg law dated 13 February 2007, relating to specialised investment funds, as amended from time to time;"

- third paragraph of the definitions of the Articles:

""2010 Law" means the Luxembourg law dated 17 December 2010, relating to undertakings for collective investment, as amended from time to time;"

- paragraph three of article 2 of the Articles (purpose of the Company):

"The Management Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, in accordance with chapter 16 of the 2010 Law and, where applicable, within the limits set forth by the 2007 Law."

- article 21 of the Articles:

" **Art. 21.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended from time to time, on commercial companies, the 2010 Law and the 2007 Law."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausendzwoölf,
am fünften Tag des Monats April.

Vor Uns, Notar Maître Jean-Joseph Wagner mit Amtssitz in SASSENHEIM, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen: die Gesellschaft "GLL Real Estate Partners GmbH", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Sitz in der Lindwurmstr. 76, 80337 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 134934,

hier vertreten durch Herrn Christian LENNIG, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in München, Deutschland.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft „GLL Management Company S.à r.l.“ (die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) bestehend nach Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 15, rue Bender, L-1229 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 116.672, gegründet gemäß einer Gründungsurkunde des hier unterzeichnenden Notars vom 23. Mai 2006, veröffentlicht im Mémorial C am 24. Juni 2006, Nummer 1226, die Satzung wurde zuletzt geändert am 18. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial C am 3. Mai 2010, Nummer 913.

Die Erschienene, die das gesamte Gesellschaftskapital repräsentiert, fasst die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital von derzeit einhundertfünfundundzwanzigtausend Euro (EUR 125,000) um zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500.-) auf einhundertsebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 137,500.-) zu erhöhen und hierbei hundert (100) neue Gesellschaftsanteile zu erschaffen und ausgeben, jeder zu einem Wert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-), sodass die Anzahl der ausgegebenen Gesellschaftsanteile auf insgesamt eintausendeinhundert (1,100) erhöht wird.

Die neuen Gesellschaftsanteile werden von der vorbezeichneten alleinigen Gesellschafterin gegen eine Geldeinlage von insgesamt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) gezeichnet.

Der Beweis dieser Geldeinlage in einer Gesamthöhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, der dies ausdrücklich bestätigt.

Zweiter Beschluss

Aufgrund der Gesellschaftskapitalerhöhung wird Artikel 5 Absatz eins der Satzung der Gesellschaft (die "Satzung") geändert und lautet wie folgt:

" **Art. 5.** Das Kapital der Verwaltungsgesellschaft ist auf einhundertsebenunddreißigtausendfünfhundert Euro (EUR 137,500.-) festgelegt und in eintausendeinhundert (1.100) Gesellschaftsanteile mit einem Wert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-) je Anteil aufgeteilt."

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Verweise in der gesamten Satzung der Gesellschaft auf das Gesetz vom 19. Juli 1991 bezüglich Organismen für gemeinsame Anlagen, deren Wertpapiere nicht für den öffentlichen Vertrieb bestimmt sind durch Verweise auf das Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds sowie Verweise auf das Gesetz vom 20. Dezember 2010 bezüglich Organismen für gemeinsame Anlagen durch Verweise auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 bezüglich Organismen für gemeinsame Anlagen zu ersetzen.

Aufgrund der Änderungen der Verweise werden die folgenden Abschnitte der Satzung der Gesellschaft (einschließlich des Gesellschaftszweckes) geändert und lauten wie folgt:

- zweiter Absatz der Definitionen der Satzung:

""Gesetz von 2007" ist das luxemburgische Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds, in seiner jeweils geltenden Fassung."

- dritter Absatz der Definitionen der Satzung:

""Gesetz von 2010" ist das luxemburgische Gesetz vom 17. Dezember 2010 bezüglich Organismen für gemeinsame Anlagen in seiner jeweils geltenden Fassung."

- dritter Absatz des Artikels 2 der Satzung (Gesellschaftszweck):

"Die Verwaltungsgesellschaft kann sämtliche Tätigkeiten ausüben, die sie für die Erfüllung ihres Zwecks als nützlich erachtet und die im Einklang mit Kapitel 16 des Gesetzes von 2010 und gegebenenfalls des Gesetzes von 2007 stehen."

- Artikel 21 der Satzung:

" **Art. 21.** Alle Fragen, die nicht in dieser Satzung geregelt sind, sind gemäß dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung, dem Gesetz von 2010 und dem Gesetz von 2007 zu lösen."

Kosten und Aufwendungen

Die Kosten, Aufwendungen, Gebühren und Auslagen in jedweder Form, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde zu tragen sind oder ihr in Rechnung gestellt werden, werden auf etwa achthundert Euro geschätzt.

Worüber Urkunde in Luxemburg aufgenommen wurde, an dem Tag, der am Anfang dieser Urkunde genannt ist.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde und ihr eine deutsche Fassung beigefügt ist. Auf Wunsch derselben erschienenen Partei soll bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgeblich sein.

Nach Verlesung der Urkunde gegenüber dem erschienenen Bevollmächtigten, der dem Notar bei Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, hat letzterer gemeinsam mit dem amtierenden Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. LENNIG, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 11. April 2012. Relation: EAC/2012/4766. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer ff. (Gezeichnet): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012055128/139.

(120077057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Aube Invest S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 26.883.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012052502/10.

(120073266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 18 avril 2012.

Référence de publication: 2012052504/11.

(120073119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

A2 IRON, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.856.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012052506/9.

(120073685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 28.531.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires («l'Assemblée») tenue au siège social le 19 avril 2012 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a élu comme Administrateur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- Monsieur Arjun Bambawale (résidant en Grande Bretagne)

2. L'Assemblée a réélu comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- Madame Brenda Petsche (résidant à Luxembourg)

- Monsieur Nigel Howard Fielding (résidant au Luxembourg)

- Madame Christiane Hella Lindenschmidt (résidant en Allemagne)

- Monsieur Michael Peter May (résidant à Luxembourg)

3. L'Assemblée a noté la réélection de KPMG Luxembourg S.à.r.l. à la fonction de Réviseur d'Entreprises, lors du Conseil d'Administration tenu le 28 mars 2012, pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012055140/24.

(120077203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.
